

DEPARTEMENT : GARD
ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes de l'Aigoual

Séance du 28 avril 2012

L'an deux mille douze et le vingt huit avril à 9 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à L'Espérou salle « Cavalier Bénézet », sous la présidence de Monsieur Martin DELORD.

Présents : DURAND Yves - SALTET Guy - MARTIN Michel - PATRINOS René - CRISTIANI Alain - THION Jean-Claude - D'ARNAL Christiane - EYRAL Véronique - VIVENS Lucien - FESQUET Jérôme - VIDAL Thomas - DUCHESNE Christian - BALSAN Jacques - GRIMAUD Danielle - GOUNELLE Arlette - DELORD Martin - AMASSE Nicole - ANDREO Grégoire - CASTEILTORT Claude - ARNAL Frédéric - BERTRAND Yvette - MACQ Madeleine - CALAZEL André - BROUILLET Bernard.

Objet : Avenant N°1 de travaux de l'entreprise SARL MLS CONSTRUCTIONS BOIS - Lot N°3 « Ouvrage en ossature bois » - Aménagement des futurs bureaux de la Communauté de Communes de l'Aigoual

L'avenant a pour objet de prendre en compte des modifications sur le lot N°3 « Ouvrage en ossature bois » de l'entreprise SARL MLS CONSTRUCTIONS BOIS dans le cadre des travaux d'aménagement des futurs bureaux de la Communauté de Communes de l'Aigoual.

Les modifications rendues nécessaires pour adapter le projet à son utilisation concernent :

Plus values en HT :

- Mur en ossature bois structurel à parement extérieur : 612,00 €
- Habillage CORTEN : 1 767,00 €

Moins values en HT :

- Conduit de fumée inox : - 300,00 €
- Ventilation des combles en pignon : - 1 666,00 €

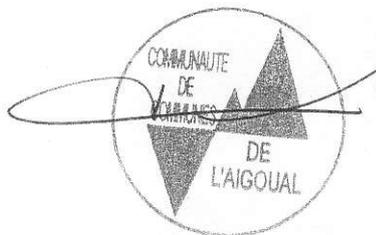
Ces modifications génèrent une plus value de 413,00 € HT soit 493,95 € TTC. Il s'ensuit que le nouveau montant du marché est de 66 718,74 € HT soit 79 795,62 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accepte la plus value de 413,00 € HT ;
- Donne pouvoir au Président pour signer l'avenant N°1 de l'entreprise SARL MLS CONSTRUCTION BOIS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Martin DELORD.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le **10 MAI 2012**
De la publication le

21 MAI 2012